



Conditions de participation

- Les participants s'engagent à assurer l'activité décrite pendant la période du mois de mai 2022, en conformité avec les éléments présents dans le dossier de candidature dûment signé. Ils s'engagent également à apposer les supports de communication fournis par la Province de Hainaut - Hainaut Développement de manière visible (banderoles, beach flags) et à apposer le logo de la Province de Hainaut - Hainaut Développement sur leurs éléments de communication.
- L'activité doit se dérouler en province du Hainaut.
- Les participants s'engagent à fournir une ou plusieurs photos de qualité pour illustrer l'activité organisée.
- Un subside pourra être accordé dans le cadre des aides à la promotion et au développement des entreprises agricoles ou horticoles suivant les conditions d'octroi existantes (dossier fourni sur demande).
- La Province de Hainaut - Hainaut Développement se réserve le droit de refuser la candidature si l'activité ne rentre pas dans les objectifs de l'évènement.
- La Province de Hainaut - Hainaut Développement s'engage à promouvoir l'activité organisée et à apporter des supports promotionnels et didactiques.
- L'intervention de la Province de Hainaut - Hainaut Développement concerne exclusivement les aspects promotionnels. La Province de Hainaut - Hainaut Développement décline toute responsabilité liée à l'organisation de l'évènement. Les participants s'engagent à être en règle d'assurances par rapport aux risques encourus dans le cadre de l'activité proposée.

Contact:

Province de Hainaut - Hainaut Développement
Geneviève MAISTRIAU
Responsable Département Agriculture
boulevard Initialis 22
7000 MONS
Tél.: +32 65 342 620
hd.agriculture@hainaut.be
www.hainaut-developpement.be